

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Contamine Sarzin (74270)</b></p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du 03 juillet 2020</b> Par suite d'une convocation en date du 29 juin 2020 du Maire-adjoint sortant, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 03 juillet 2020 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Georges CANICATTI, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 <b>Délibération n°D_2020_07_03_11</b></p>	<p>Etaient présents : M. BRUNIER Marc, M. BUDA Louis, M. CANICATTI Georges, Mme CECCON Anne-Marie, Mme CHEN Carole, Mme COMBES Emilie, M. COME Christophe, M. EUSTELLE Laurent, M. GECHELE Jean-Philippe, M. LANGLOYS Julien, Mme MARECHAL Pierrette, Mme MASSON Josiane, Mme PAKOSZ Cécile, M. PIAZZONI Christophe, M. REGARD Norbert</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absent ayant donné procuration : / Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Laurent EUSTELLE est désigné pour remplir cette fonction.</p>

**Objet : Désignation d'un correspondant défense**

Vu le Code Général des collectivités Locales ;

Vu les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Considérant qu'il convient de désigner un correspondant défense pour la commune de Contamine-Sarzin;


Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DESIGNE**  
- M. Georges CANICATTI

correspondant défense.

La présente délibération sera notifiée à la délégation militaire de la Haute-Savoie.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 18 septembre 2020 Et de la publication le : 06 juillet 2020</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine Sarzin, le 18 septembre 2020 Le Maire, Georges CANICATTI</p> 
--	--

